

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DE LUNERY
Séance du 11 avril 2024 à 18h30
N°20240411-01

Référence – 20240411-01			
CCAS			
C.C.A.S -APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023			
Date de la convocation	Nombre de membres présents	Vote	Date d’affichage
		Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0	
28/03/2024	6		19/04/2024

L’an deux mil vingt-quatre, le jeudi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil d’Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle du Conseil - Mairie » lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, **JOLY Sylvain**.

Présents : MM CHAMAILLARD Lucie – LABARBE Gwenaëlle – LABED Patrick – PIAT Ilda – PICHON Marie-Claude

Secrétaire de séance : Marie-Claude PICHON **Absent(s)** : BESKI Martine – FAURE Stéphanie – FAUSSARD Sabrina

Pouvoir de Mme FAUSSARD Sabrina à Lucie CHAMAILLARD

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : C.C.A.S. – APPROBATION DU COMPTE GESTION 2023

C.C.A.S -APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Centre Communal d’Action Sociale : Après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2023 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’Actif, l’état du Passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer.

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Centre Communal d’Action Sociale après avoir délibéré, à l’unanimité approuve le Compte de Gestion 2023.

- 1°) Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l’exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance,
Marie-Claude PICHON



Le Président,
Sylvain JOLY

Acte rendu exécutoire, le 17/04/2024

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le 17/04/2024